

citoyen. Il était peut-être trop bon travailleur et il se peut que quelqu'un ait eu peur qu'il occupe deux emplois. C'est peut-être pour cela qu'on s'opposait à ce qu'il vienne.

C'est, je crois, l'honorable député de Kootenay-Ouest qui a parlé des parents de certains Canadiens, qu'il s'agisse de Sino-Canadiens ou d'autres. On a signalé que ces personnes étaient disposées à s'occuper de leurs parents au cas où ceux-ci seraient malades. Je crois que nous nous montrons parfois un peu sévères à cet égard, bien que je sache que, lorsque de telles personnes tombent malades et doivent être hospitalisées aux frais de l'État, on reproche alors au ministère de leur avoir permis de venir au pays. Plusieurs députés ont parlé des parents de Sino-Canadiens, et je ne traiterai pas la question. Je crois que le ministre a déjà décidé de ce qu'il entend faire à ce sujet. J'espère qu'il adoptera à l'égard de cette question une attitude chrétienne, démocrate, et humaine. Je sais qu'il agira ainsi.

On a fait état du tableau optimiste de la vie au Canada qu'on présente aux habitants d'autres pays. Je m'occupe en ce moment d'un de ces cas. La personne en question devait venir au pays et elle désirait acheter une ferme. Lorsqu'on a su qu'elle disposait d'un certain montant, on lui a fait savoir qu'elle pourrait très facilement s'établir sur une ferme au Canada. Cette somme aurait suffi amplement au cours des années trente, mais elle ne représente plus que le tiers de ce qu'il faut maintenant. Après avoir quitté son pays et rompu toutes relations avec sa mère-patrie, il constate, maintenant qu'il a acheté une ferme, qu'il n'a pas assez de fonds pour les semences, les machines, ni le bétail et que sa propriété est grevée d'une hypothèque considérable. Il aura blanchi sous le harnais avant de sortir des difficultés où il se trouve. La somme dont il disposait aurait peut-être suffi dans quelque endroit reculé, mais non pas dans les régions déjà colonisées du pays.

Je sais un citoyen allemand à qui l'on a refusé l'entrée au Canada. Il a donc cherché de l'emploi dans son propre pays où il est maintenant maître d'un des ports les plus importants de l'Allemagne. Pourquoi l'a-t-on écarté? A cause du tamisage auquel il a été soumis. Je n'ai jamais réussi, cependant, à obtenir le motif de ce refus. C'était un homme très instruit et très compétent. Pendant qu'il était prisonnier de guerre au Canada, il s'était acquis l'estime des cultivateurs chez qui il habitait.

Lorsque, de retour en Allemagne, il a obtenu l'emploi que je viens de mentionner, il a fait tenir de l'argent à la famille qui l'avait employé; il lui a payé un voyage, aller et retour, en Allemagne, tant était grande son

estime pour cette famille de cultivateur chez laquelle il avait travaillé pendant les années où il avait été prisonnier de guerre.

Des injustices semblent se produire au sein du ministère de la Citoyenneté, mais je suppose que nous devons, au Canada, traiter tout le monde de la même façon. Voici un couple qui m'a écrit une lettre après son accession à la citoyenneté canadienne. Dans cette lettre, la femme m'écrit:

A l'âge de 17 ans, mon mari s'est engagé dans l'armée impériale. Après avoir fait la première Grande Guerre, il a servi 9 ans dans l'Inde. Il est ensuite venu au Canada et, plusieurs années plus tard, au début de la guerre de 1939, il s'est engagé dans l'armée canadienne, dont il a fait partie jusqu'à sa libération, à la fin de la guerre. C'est seulement quand il a voulu rendre visite à des amis, aux États-Unis, qu'il a constaté qu'il n'était pas citoyen canadien.

C'est à la dernière séance tenue à London que lui et sa femme ont obtenu la citoyenneté canadienne. Il me paraît étrange de contraindre quelqu'un qui a servi durant deux guerres mondiales d'avoir à passer par les formalités nécessaires pour obtenir la citoyenneté canadienne.

Je passe ensuite à la Division des affaires indiennes. Les affaires indiennes sont sans doute de ces questions au sujet desquelles il n'est pas toujours possible de formuler une réponse. Je viens d'avoir l'occasion de causer avec le nouveau directeur et j'en ai été enchanté. Je crois qu'il accomplira d'excellente besogne à ce service, qui offre des difficultés, je le sais. Il se peut que ce qui convient à une ne convienne pas à l'autre. Je me contenterai de parler d'un seul cas.

Au début de mars dernier, deux frères, intéressés dans un lopin de terre, ont écrit à l'agent indien que, lorsque la succession serait réglée, ils aimeraient l'acheter. La Division des affaires indiennes ne leur a pas fait savoir que le terrain n'était pas à vendre. Plus tard, les deux frères ont constaté que le terrain avait été affermé à une autre personne qu'un Indien. Quand je suis allé aux renseignements, on m'a fait remarquer que les deux frères n'avaient pas dit qu'ils voulaient louer le terrain, mais l'acheter. Je sais fort bien que, si on leur avait dit qu'ils ne pouvaient acheter le terrain, mais le louer, ils auraient été contents de le louer. Entre-temps, le mal est fait et ces frères ne peuvent obtenir ce terrain avant un an.

Or, ce sont de bonnes gens. L'un de ces hommes est un faiseur de calibres et de moules et occupe, à Détroit, un bon emploi. Je ne m'étonne pas qu'ils éprouvent quelque ressentiment envers l'administration et sa façon d'agir.

Dans ma circonscription, il règne une certaine inquiétude au sujet des principes dont